

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT
DES DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 28 février 2005

N° 2005-1

Nombre de délégués en exercice :	18	L'an deux mil cinq, le 28 février à dix heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	11	
Date de la convocation :	18 février 2005	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, CAMBON, DE MARSAC, GARRIGUES, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, PLAGES, SAUDEDE et STEIN.

Absents excusés : MM. COLLIN, DAGEN, GUIRBAL, NONORGUES, QUÉREILHAC, ROGER et ROSET.

Assistaient à la séance : MM. BARON et GINESTET (Syndicat Mixte), Mlle LAYMAJOUX (Conseil Général).



OBJET : Compte Administratif 2004.

Conformément aux règles applicables en la matière, le Président soumet aux membres du Comité Syndical le Compte Administratif 2004, strictement en concordance avec le compte de gestion établi par M. le Payeur Départemental.

Les principales caractéristiques de ce Compte Administratif concernent :

I. Pour la section de fonctionnement

a) En dépenses

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 3 183 730.14 €.

Les principaux postes de dépenses concernent :

- * les prestations de services pour 2 784 574 € (87.46 %),
- * les dépenses de personnel pour 299 009 € (9.4 %) comprenant en particulier les remboursements aux collectivités membres des mises à disposition au titre de l'exercice 2003 (en totalité) et 2004 (pour partie),
- * l'ensemble des autres dépenses (assurances, fournitures diverses, ...) pour 100 147 € (3.14 %).

Siège social : – Boulevard Hubert Gouze – B.P. 783 – 82 013 MONTAUBAN cedex

☎ 05.63 21 79 80. - Fax : 05.63 91 40 21.

N° Siret : 258 201 367 00012 – APE : 900B

b) En recettes

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 3 445 994.98 €.

Les principaux postes de recettes concernent :

- * les contributions des membres dont :
 - 200 000 € du Conseil Général,
 - 3 194 659 € des collectivités adhérentes selon le barème de participation reconduit depuis 2003.
- * les produits divers :
 - 51 335.26 € du produit de la vente des Journaux-Revues-Magazines (JRM) qui seront déduits de la participation de chaque collectivité au titre de 2005.
- * l'excédent de fonctionnement reporté de 2003.
Aux recettes propres à l'exercice 2004 se rajoute l'excédent de clôture 2003 de 331 949.35 €.

II. Pour la section d'investissement

a) En dépenses

Les dépenses de cette section s'élèvent à 270 085.90 € correspondant à :

- * 54 675.21 € pour l'aménagement des quais dont :
 - 23 814.51 € pour la fin des aménagements des quais provisoires de Nègrepelisse et Auvillar,
 - 30 860.70 € pour le règlement des dépenses de maîtrise d'oeuvre et des frais divers (publications, appels d'offres) relatives aux quais définitifs (infrastructures et voirie),
- * 103 610.69 € pour les acquisitions de matériel dont :
 - 81 926 € pour le rachat de la pelle sur pneus utilisée à Auvillar,
 - 12 143 € pour l'acquisition d'un véhicule de service,
 - 9 541.69 € pour l'acquisition d'un « Algeco » à Caylus (acquisition liée à la démolition de l'incinérateur),
- * 111 800 € pour le remboursement de la 1^{ère} annuité de l'emprunt globalisé réalisé en 2003 pour l'ensemble de l'opération d'aménagement des quais de transfert.

Les crédits prévisionnels correspondant aux principales opérations (aménagement des quais, 1^{ère} tranche de réhabilitation de la décharge de Réalville et du dépôt de mâchefers d'Auvillar, acquisition du matériel de transport) ouverts en totalité au 31/12/2004 figurent en « restes à réaliser » au présent compte administratif et feront l'objet de reports sur 2005.

Les travaux d'aménagement des quais vont débiter au cours du 1^{er} trimestre 2005.

En ce qui concerne les acquisitions de matériel, celles-ci ont été réalisées en totalité au cours du mois de janvier et leur règlement intervient donc sur l'exercice 2005.

b) En recettes

Les recettes d'investissement comprennent :

- 15 744 € de subvention en annuités du Conseil Général correspondant à la réalisation des quais provisoires,

- 2 520 000 € en recettes d'emprunt. Il s'agit de l'emprunt globalisé réalisé en 2003 pour l'ensemble des opérations d'aménagements des quais. Le contrat correspondant prévoyait une échéance maximale de mobilisation des fonds au 20 décembre 2004. Toutefois, s'agissant d'un emprunt de type « Crédit Long Terme Renouvelable » (CLTR), il a pu être procédé dès le début janvier à un remboursement temporaire des fonds permettant ainsi de limiter la charge d'intérêts. Les fonds remboursés temporairement seront mobilisés définitivement en cours d'année au fur et à mesure de l'avancement des travaux,

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- 14 936.80 € d'excédents de fonctionnement affectés au financement de la section d'investissement dans le cadre du Compte Administratif 2003,

- 32 211.28 € d'amortissement (recette d'ordre équilibrée par une dépense d'ordre équivalente de la section de fonctionnement).

**
*

Le Président demande aux membres du Comité de bien vouloir délibérer et se retire de la séance après avoir demandé à M. ANDRIEU de bien vouloir faire procéder au vote.

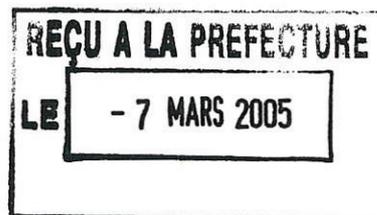
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2004, lesquels sont en parfaite concordance.

*Fait et délibéré,
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON



ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE ... - 7 MARS 2005

ET DE SA PUBLICATION LE ... - 7 MARS 2005

Montauban, le - 8 MARS 2005

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the date "Montauban, le - 8 MARS 2005".